



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 24092

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux personnes âgées sur les vertus apaisantes, voire thérapeutiques, de la musique en cadre hospitalier. A ce sujet, il aimerait connaître l'état d'avancement du projet de création d'un diplôme européen de musicien intervenant en milieu hospitalier dont les fondements ont été posés lors de l'Université européenne à Strasbourg l'été dernier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'État aux personnes âgées sur les vertus apaisantes, voire thérapeutiques, de la musique en cadre hospitalier. A ce sujet, il aimerait connaître l'état d'avancement du projet de création d'un diplôme européen de musicien intervenant en milieu hospitalier, dont les fondements ont été posés lors de l'université européenne à Strasbourg, l'été dernier. Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées lui précise que les centres de formation de musiciens intervenants (CFMI) mettent en oeuvre des cursus de formation sanctionnés par un diplôme universitaire qui donne accès à l'exercice de la profession de musicien intervenant à l'école (DUMI). A l'issue de ce cursus, les diplômés peuvent intervenir dans les écoles maternelles ou primaires auprès des enseignants pour développer l'éveil musical des enfants. Le centre de formation des musiciens intervenants de Sélestat créé au sein de l'université Marc-Bloch de Strasbourg a développé une option spécifique de formation à l'intervention musicale en milieu hospitalier dans le cursus de musicien intervenant en milieu scolaire. Il a poursuivi cette initiative par la mise en place d'une première université européenne d'été en juin 2002, renouvelée en 2003. Cette instance a défini le rôle du musicien intervenant en milieu hospitalier, puis a élaboré un projet de diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu hospitalier qui a vocation à représenter une référence en termes de compétences acquises. Ce projet de création de diplôme d'université européen de musicien intervenant en milieu de la santé a fait l'objet d'une décision unanime du conseil d'administration de l'université Marc-Bloch en septembre 2003. Le centre de formation des musiciens intervenants de Sélestat est donc maintenant chargé de mettre en place ce diplôme et la formation y afférente. Cette dernière devrait se dérouler en alternance entre des stages pratiques et des enseignements théoriques. Elle résultera d'un partenariat entre des professionnels de la santé, des artistes, et des universitaires. L'accès est prévu après un DEUG ou un diplôme de musicien intervenant à l'école (DUMI). Il est notamment envisagé que chaque étudiant soit astreint à quatre semaines de stage dans un autre pays de la Communauté européenne et qu'il reçoive une formation linguistique appropriée en cours de cursus. Par ailleurs, le centre de formation des musiciens intervenants de Sélestat a le projet de solliciter une homologation nationale de ce diplôme au niveau de la licence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24092

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er septembre 2003, page 6784

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1079